ECH@ du RESEAU

N° 18 Vendredi 3 avril 2020

SPECIAL CODIV-19 (N°3)

Nous espérons que vous et vos proches vous portez bien en ces temps difficiles.
La crise que nous traversons touche plus durement encore celles et ceux dont les conditions de vie étaient déjà terribles, notamment ceux qui vivent dans la rue ou dans des squats. C'est pour toutes ces personnes et celles et ceux qui les hébergent et/ou les accompagnent que ce numéro du journal du réseau est réalisé. Les associations et les bénévoles sont, malgré les difficultés, très actifs pour tout ce qui concerne les besoins de première urgence : accès à l'eau et à l'hygiène des personnes en grande précarité, aide alimentaire et mise à l'abri des personnes vulnérables.
Nous sommes cependant très préoccupés par le sens politique des mesures prises et la façon dont elles le sont, allant vers toujours plus de contrôle et d'amendes.

État d'urgence sanitaire

- La Cimade a fait une analyse des Ordonnances Covid-19 et des conséquences pour les personnes étrangéres, selon leur cadre juridique : (liens) « Ordonnance Covid-19/Cimade » et « Ordonnance 25 mars/analyse Cimade ».
- Le syndicat de la magistrature a publié son analyse « http://syndicat-magistrature.org/IMG/pdf/note_e_tat_d_urgence_sanitaire.pdf » de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instaurant l'état d'urgence sanitaire ; en voici un résumé :

Le décret du 16 mars sur la restriction des déplacements n'a pas été pris dans le cadre du code de la santé publique, mais de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence (contexte guerre d'Algérie), contre l'avis du Conseil d'Etat et sans consultation du Conseil constitutionnel. Décrété par le Premier Ministre, il lui donne des « prérogatives exorbitantes ». Pourtant, le Code de santé publique suffisait à régir la situation. Le gouvernement a fait le choix d'un nouveau régime d'exception, l'état d'urgence sanitaire (loi du 23 mars), intégré, sur la base de définitions floues, dans le code de la santé publique, jusqu'au 1° avril 2021, date à laquelle elle sera « revue » et peut-être laissé dans le code. Il est fixé pour une durée de 2 mois renouvelables. Un comité médical n'est pas associé à la décision de son déclenchement, le contrôle parlementaire est moins important que pour l'état d'urgence (loi du 3.4.1955) et il est moins protecteur que pour la lutte contre le terrorisme (loi SILT).

Ajoutons la disproportion des amendes en cas d'infraction, pouvant aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 3750 €. Quand on sait qu'il faut vider les prisons et que ce sont les plus mal « loti.e.s » qui seront les plus tenté.e.s de sortir de leur habitation, et à plus forte raison s'ils/elles n'en ont pas, on nage dans l'irresponsabilité et l'immoralité.

Après une quinzaine d'années de lois limitant les libertés, cette mesure est très préoccupante pour la démocratie, car elle donne à l'exécutif des pouvoirs qui reviennent normalement à l'autorité judiciaire et chacun sait ce qu'il y a à bout de cette logique, d'autant que nous ne sommes qu'au début de crises environnementales, sanitaires, économiques, financières, politiques. Le risque serait de passer d'un état d'urgence à un autre, autant dire permanent.

La véritable sécurité se bâtit sur la véritable démocratie qui passe par la responsabilisation de tout le monde dans un esprit de solidarité.

D'heureuses initiatives

- Le Défenseur des Droits, ainsi que des associations ont demandé la fermeture des centres de rétention administrative, car il y a risque de contamination, les audiences sont suspendues et le renvoi dans un autre pays impossible et déconseillé par l'OMS. Pourtant, le Conseil d'Etat a rejeté la demande. Pour autant, il ne reste plus que 160 retenus dans le pays dont 5 à Marseille. Une absurdité à bien des égards, y compris pour les gardien.ne.s.
- Sur le plan local, à Marseille : samedi 28 mars, en centre ville, les responsables d'une boutique de Tacos ont offert une quarantaine de tacos qui ont été distribués tous chauds aux personnes sans abris par les bénévoles du Secours populaire.
  La petite association « le sourire des anges » récupère les invendus des boulangeries du quartier et les redistribuent gratuitement sur le parking du Monoprix ou devant Bricorama au rond-point du Prado à partir de 20h tous les soirs.

L'écho d'une maraude dans les rues de Marseille

Pour vous donner une idée de la situation des personnes sans hébergement dans les rues de Marseille, voici l'écho de la maraude a eu lieu mardi 31 mars au soir, à l'initiative de Coup de Pouce Migrants qui le fait régulièrement et avec la participation du Réseau Hospitalité.
Son objectif était de recenser des personnes à la rue et souhaitant être hébergées via le 115.

Les deux équipes ont rencontré 67 personnes sur trois lieux : le jardin de la Porte d'Aix, l'escalier du Conseil Régional et la Halle Puget. La gare St Charles n'a pu être faite cette fois-ci.
Parmi celles-ci :
- La communication a été quasi impossible avec deux d'entre elles, une pour des questions de langue, et une autre trop mal pour répondre.
- Une femme de 86 ans.
- Une personne n'a pas voulu être inscrite, car elle a actuellement une solution provisoire.

Concernant les 63 autres personnes :
- Il s'agit essentiellement de jeunes hommes, d'Afrique sub-saharienne dont un certain nombre en demande d'asile, et pour la grande majorité, en France depuis des mois, parfois plus d'une année, sans aucune solution d'hébergement.
- Deux familles de 4 personnes.

Le 115, contacté le lendemain matin pour les 2 familles, n'a pu donner d'orientation, car « il n'y a plus de place ». L'appel renouvelé le jeudi a été sans résultat ; la personne nous ayant répondu regrettait, déjà à 10h du matin, de n'avoir pu donner de réponse positive à 7 familles.
Pas de place non plus pour les personnes isolées pour lesquelles des fiches SIAO/115 ont été faites.

On parle de réquisition de la part du Préfet, mais pour le moment, c'est le silence.

Appels et besoins

- **Emmaüs** a besoin de sucre, fruits, biscuits, et produits d'hygiène, à entreposer du mardi au samedi de 7h30 à 11h à la boutique ECM-EMMAUS place Stalingrad (Métro Réformés).

- Des **cagnottes** solidaires pour l'alimentation et l'hygiène, face aux insuffisance de l'Etat :
Les collectifs **al Manba** et **Parastoo** « Collectif migrants 13 ». Pour les locataires du bd Dugommier : « http://www.leetchi.com/c/cagnotte-solidarite-covid-19 ». Pour le **squat St Just :** « Cagnotte pour le Squat St Just » ; on peut connaître la liste de ses besoins en allant sur sa page Facebook.

- **Coup de Pouce Migrants** lance une collecte pour acheter des kits d'hygiène et des vêtements chauds : « http://www.leetchi.com/fr/c/wM6NEmb5 ».

Actualisation des Informations pratiques

COVID-19

Ces informations récapitulent, viennent compléter ou modifient celles figurant dans les n°16 et 17 de ÉCH@ du RÉSEAU, le journal du réseau hospitalité, et proviennent de diverses sources : Al Mamba, Resf, A voix haute, Observatoire Asile, La Cimade...

Les deux numéros précédents de ÉCH@ du RÉSEAU ont mentionné de nombreuses informations utiles dans ces domaines, y associant des liens vers des sites internet. Il est toujours possible de s'y référer, mais la situation étant évolutive, il est souhaitable à la fois de les récapituler et de les compléter, afin d'être le plus à jour possible. C'est pourquoi également nous vous communiquons des n° de téléphone et des liens internet (entre guillemets) sur lesquels vous pouvez« cliquer » pour avoir davantage encore d'informations pratiques mises à jour.

Démarches administratives

Concernant la préfecture / la demande d'asile : les récépissés, les cartes de séjour et les attestations de demande d'asile sont prolongés de 3 mois.

L'OFPRA el la CNDA : Les convocations et les entretiens sont suspendus, mais l'enregistrement des demandes d'asile à l'Ofpra est toujours possible. Les recours à la CNDA *dont les délais expirent après le 12 mars minuit, bénéficient d'un report de délai à compter de cette même date et jusqu'à la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire. Il en est de même pour les demandes juridictionnelles concernant les recours CNDA.* Contacter les permanences et les avocats dès réception du refus de l'Ofpra.

La SPADA est fermée depuis le 31 mars ; pas d'infos sur la réouverture, il vaut mieux téléphoner avant : 06 01 64 22 43. Si courrier reçu, elle prévient par SMS les personnes (Aller chercher le courrier sans enfant).

Pour des questions relatives à la demande d'asile, notamment à l'ADA, la permanence de l'Encre Bleue peut répondre à vos questions par téléphone au 06.68.84.53.49.

Voir sur le site internet de la CIMADE des conseils pratiques et démarches administratives possibles par temps de confinement : « Cimade conseils pratiques/démarches administratives ».

QX1 WELCOME MAP : carte et information pour les migrants à Marseille, en plusieurs langues ; lien : « http://qx1.org > et < http://qx1.org/covid-19-actualites-et-ressources/ « ; l'association essaie de garder à jour ces informations, mais il est toujours conseillé d'appeler les associations avant de s'y rendre, pour vérifier.

Al MAMBA : 07 51 05 63 45

RESF 13 : Le téléphone 06 31 32 48 65 et le mail resf13@no-log.org sont toujours ouverts et disponibles.

Maraudes sur Marseille

CAMION EMMAUS à partir du 24 mars 7h30 petit déjeuner ; square Stalingrad Reformés.

MTP : distribution de soupe chaude: tous les vendredis de 18h30 à 20h30 , 29 rue des 3 mages 13001

RESTOS DU COEUR à partir de 19h Montredon/Corniche/Prado/Castellane /Parc du 26e/Timone

SECOURS CATHOLIQUE à partir de 19h ; Métro Castellane/Prado/Timone

CROIX ROUGE, 19h vendredi Nord, Samedi Centre, Mardi et jeudi Sud

SADAKA tous les jours 20 h, vieux port et Belsunce

MARAUDE VENDREDI 13 : Distribution de colis et bouteille d'eau. Maraudes de jour en centre ville 7j/7 de 14h à 17h

MARAUDES AUTOGÉRÉES tous les soirs, et dans la mesure du possible dans les secteurs Réformés, Canebière / halle Puget / Saint Charles/Belsunce / Plaine, cours julien / Castellane

Lieux de distribution de denrées alimentaires

CROIX ROUGE : distribution de viandes, produites laitiers, produits secs. De 13h30-16h30, 17 A rue Saint-Antoine, «pole social du panier», tram Sadi Carnot 13002. Mais aussi, en appelant le 09 70 28 30 00, disponible 7J/7 de 8h à 20h, on peut bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, et de la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge. Une contribution financière est demandée.

SECOURS POPULAIRE, Plusieurs lieux de distribution ; il faut d'abord téléphoner avant de se déplacer : La Bricarde (06 13 83 14 01 – 06 29 44 90 69 ; lundi de 9h30 à 11h30), Bd de la Libération (jeudi 9h30 à 11h30 ; 06 24 74 97 58), Félix Pyat (samedi 9h à 12h ; 06 07 80 77 26), Arnavaux (vendredi 9h à 11h30 ; 06 50 26 65 86), La Cerisaie (06 18 58 14 73). Pour les urgences : la Blancarde, 04 91 36 56 36 / 09 61 32 21 40. Un colis alimentaire par famille du lundi au jeudi 9h à 11h ; 37 traverse de trévaresse 13012 (tram terminus la Blancarde et bus 62). Pour les personnes qui le peuvent, il peut être demandé une participation pour la solidarité ; sinon c'est gratuit.

ARMÉE DU SALUT : distribution de 75 paniers repas midi, 190 rue Félix Pyat 13003

MISSIONNAIRES DE LA CHARITÉ : distribution de 200 paniers repas midi, 11 rue Alphée Cartier 13003

ASSOCIATION « LE SOURIRE DES ANGES » : distribution des invendus des boulangeries de quartier sur le parking de Monoprix Prado, tous les jours à 20h.

VISA 13 : tous les mercredis, à 12h15 colis gratuit pour les personnes sans ressource ; petits prix si un peu de ressources, sous condition d'un courrier d'une assistante sociale, 93 Bd Barry 13003 (métro Malpassé).

Associations et restos sociaux

NOGA 74 cours Julien 6ème sert 400 (ou 600) repas chauds du lundi au vendredi de 11h30 à 13h. Le restaurant recherche des cuisiniers (profil de restauration collective et sociale) ; renseignements : 04/91/37/28/25
LA CUISINE CENTRALE D'AIX. Dons de produits frais, elle effectue les livraisons. Elle cherche des associations ou collectifs sur Marseille.

Collecte de dons

CARREFOUR CITY rue Sainte 7ème horaire de 7h30/20h (jusqu'à lundi 23 inclus à voir si cela se poursuit) : achetez et laissez un produit d'hygiène et/ou alimentaire.
SADAKA fait une collecte de dons, hygiène, vêtement, nourriture etc. A contacter sur la page facebook : « SADAKA pour les confinés des rues de Marseille ».

Points d'eau

Magasin Emmaüs, square Stalingrad réformés
Fontaine sur le Bd de la canebière, devant l'office du tourisme au numéro 11
7ème : une fontaine d'eau potable Abbaye Ste Victor
Fontaine du Vieux port : sortie métro côté rue de la République
Fontaine Halle Puget 1er arrondissement
Cours Belsunce côté centre bourse en face du laboratoire sud Provence

Maison Départementale de la Solidarité (MDS) et Protection Maternelle et Infantile (PMI)

(permanence téléphonique de 8h30 à 17h00 ; en principe pas d'accueil sur place).
MDS ST SEBASTIEN: pédiatrique/social ; 66 bis rue st Sébastien 6ème 04/13/31/72/72
ST ADRIEN:Femmes enceintes /Contraception ; 12 rue St Adrien 8ème 04 13 31 56 01
POLE SANTÉ JOLIETTE ; femmes enceintes/Contraception ; 63 av R Schuman 2ème 04/13/31/69/44
MDS BELLE DE MAI Pédiatrique/Social ; 24 rue Jobin 3ème 04 13 31 65 10
MDS FLAMANTS Social ; 14 av Alexandre Ansaldi 14 ème 0413 31 62 30
POLE SANTÉ LES FLAMANTS Pédriatrique/Femme ; 18 av Alexandre Ansaldi 14 ème 04 13 31 61 60

Soins et santé

Pour les demandes sociales type CMU, contactez l'assistance sociale 07 87 93 91 64
MÉDECINS DU MONDE: 06 98 61 72 93 ou 04 95 04 56 03 et CASO (centre d'accueil de soins et d'orientation) ouvert du lundi au vendredi de 9h à 11h 4 rue Edmond Rostand 13003
LE CHÂTEAU EN SANTÉ, à Kalliste (15e) poursuit son activité. Appeler avant de venir au centre : 04 91 75 84 20.
Le COMEDE (association d'aide pour les questions médicales et juridiques des étrangers malad.e.s) : 9h-12h : +331 45 21 63 12, (juridique) / 14h-17h : +331 45 21 38 93 (médical).
PASS APHM/public : toute difficulté d'accès aux soins, suivi social, consultations médicales, entretiens et soins infirmiers, délivrance de traitements :
- Permanence téléphonique **Timone** et **Conception**
Adulte dentaire 04.91.38.78.79/
Maternité : 04.91.43.52.34
Pédiatrie : 04.91.38.46.09 ;
-Permanence téléphonique Nord: 04.91.96.49.58, 04.91.96.49.97, 04.91.96.44.54
-Consultations médicales adulte Timone : accueil sur motifs médicaux urgents après contact sur la ligne médicale (04 91 38 99 66)
-Consultations médicales Nord : accueil le mercredi sur motifs médicaux urgents. Contacter la ligne médicale (04 91 38 99 66).
-Consultation sage-femme, suivi de grossesse, Hôpital Nord: téléconsultation (tel 0491964658) ; RDV seulement sur accord téléphonique.
-urgence enfants 04.91.96.44.54
IMAJE SANTE: pour jeunes de 12 à 25 ans permanence téléphonique de 13 à 17h ; 04.91.13.71.87
PLANNING FAMILIAL : lien « https://www.leplaning13.org » . Le numéro vert 0800 08 11 11 reste ouvert du lundi au samedi de 9h à 20h.
AUTRES REGARDS: Association de santé pour les personnes en prostitution, TDS,personnes trans identitaires. Permanences téléphoniques tous les jours de 10 à 18h pour soutien, conseil juridiques, asile, personnes victimes de la TEH : tél 06.61.53.03.44
JAM : (public 13/25 ans) Problèmes d'addiction : tél 04.91.91.50.52
CSAPA DANIELLE CASANOVA : addictions ; 357 Bd National 13003. Tél 04.95.04.35.25. Lundi 9h-12h, 14h-17h/Mardi 9h-12h, 14h-17h30/Mercredi et vendredi 9h-12h Jeudi 9h-12h, 17h00-18h30
Accès aux soins psychiatriques
PASS PSY: maintien d'une permanence médicale et sociale pour tous motifs urgents. Fonctionne toujours sur rendez- vous. Contact : 04 91 96 97 17; 06 27 45 28 86
CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE BELLE DE MAI ; (Centre Hospitalier Edouard Toulouse) : Patients atteints de troubles psychiques/psychiatriques. Accueil téléphonique, consultations téléphoniques si besoin 04.91.50.20.37.
CENTRE DE SOIN OSIRIS (Soutien thérapeutique pour les personnes victimes de torture et de répression politique) : permanence téléphonique de 9h à 16h00 du lundi au vendredi au 06 78 37 66 00 ; mise en place de téléconsultations pour les patients suivis.
COGITOZ Réseau soutien psychologique 08.05.82.28.10 (numéro vert donc gratuit) du lundi au vendredi de 10h à 17h. Mail : cogitoz@cogitoz.com
Cellule d'aide psychologique 24h/24: numéro vert 0800.130.000.